

UNION EUROPÉENNE



**Comité des Régions**

**RESOL-V-012**

**106<sup>e</sup> session plénière des 2 et 3 avril 2014**

**RÉSOLUTION**  
**du Comité des régions**

**SUR LA CHARTE POUR LA GOUVERNANCE**  
**À MULTINIVEAUX EN EUROPE**

COR-2014-01728-00-00-RES-TRA

## LE COMITÉ DES RÉGIONS,

- vu sa Déclaration de mission<sup>1</sup> vis-à-vis de la promotion de la gouvernance à multinationaux au sein de l'Union européenne et au-delà;
- vu son Livre Blanc sur la gouvernance à multinationaux<sup>2</sup>, qui propose l'élaboration d'une Charte de la gouvernance à multinationaux afin d'intégrer dans le socle des valeurs de l'Union européenne une compréhension commune et partagée de la gouvernance européenne;
- vu la reconnaissance par les Chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne dans la Déclaration de Berlin<sup>3</sup> de la portée de la gouvernance à multinationaux dans le processus d'intégration européenne;
- considérant que la gouvernance à multinationaux est consacrée en tant que principe structurant dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de cohésion à l'occasion des nouvelles dispositions communes relatives aux fonds structurels<sup>4</sup>;
- s'inspirant de la Charte européenne de l'autonomie locale et régionale du Conseil de l'Europe<sup>5</sup> et considérant le soutien du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à ce processus en vue notamment de transposer cette Charte dans l'ordre juridique du Conseil de l'Europe;
- considérant que cette Charte, bien que juridiquement non-contraignante, engagera ses signataires à expliquer et à promouvoir le principe de la gouvernance à multinationaux
- considérant que la Charte pourrait contribuer à l'assainissement des budgets publics et qu'il convient dès lors d'éviter que les activités et mesures découlant de son application n'entraînent de nouveaux obstacles administratifs ou de nouvelles charges financières;
- considérant la nécessaire mobilisation de l'ensemble des niveaux de gouvernance pour accroître la responsabilité démocratique en Europe et garantir l'efficacité, la cohérence et la complémentarité de leurs actions;

---

1 CdR 56/2009 fin.

2 Livre Blanc du Comité des Régions sur la Gouvernance à Multinationaux (CdR 89/2009 fin) et Avis du Comité des Régions "Bâtir une Culture Européenne de la Gouvernance à Multinationaux" (CdR 273/2011 fin).

3 Déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature des Traités de Rome, Berlin, le 25 mars 2007.

4 Art. 5 du règlement 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) no 1083/2006 du Conseil.

5 <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/122.htm>.

1. approuve le projet de Charte pour la gouvernance à multiniveaux en Europe;
2. recommande à l'ensemble des autorités locales et régionales de l'Union européenne ainsi qu'aux représentants des autres niveaux de gouvernance (national, européen, international) de souscrire aux principes de cette Charte dès le lancement de sa campagne de signature;
3. engage les États membres et leurs administrations nationales à s'en inspirer et à mettre en pratique les principes et mécanismes préconisés afin de prendre davantage en compte la légitimité et la responsabilité des autorités locales et régionales;
4. demande aux institutions de l'Union européenne d'appliquer systématiquement les principes de la Charte lors de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies et politiques européennes, et renouvelle sa recommandation à la Commission européenne de prendre les mesures nécessaires pour garantir une plus grande transparence et des procédures participatives conformément aux valeurs et aux principes clés de cette nouvelle Charte<sup>6</sup>;
5. invite les associations de collectivités territoriales, tout comme leurs réseaux, ainsi que les personnalités politiques désireuses de soutenir ce processus, à signifier officiellement leur soutien;
6. appelle l'ensemble des parties concernées à s'efforcer de veiller à ce que la mise en œuvre des principes et mécanismes proposés ne conduise à alourdir ni les processus décisionnels ni les charges administratives et financières des Autorités locales et régionales concernées;
7. s'engage à contribuer au recensement des bonnes pratiques dans les processus décisionnels en Europe, à encourager la mise en réseau des collectivités locales signataires, ainsi qu'à susciter et promouvoir activement des projets concrets de coopération multiniveaux;
8. charge son Président de transmettre la présente résolution aux États membres, aux présidents de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil européen, ainsi qu'au président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Bruxelles, le 3 avril 2014.

Le Président  
du Comité des régions

Ramón VALCÁRCEL SISO

**Annexe:** Charte pour la gouvernance à multiniveaux en Europe

---

<sup>6</sup> Avis du Comité des Régions "Bâtir une Culture Européenne de la Gouvernance à Multiniveaux" (CdR 273/2011 fin).

## Charte pour la gouvernance à multinationaux en Europe

### PRÉAMBULE

Compte tenu que dans l'Union européenne de nombreuses compétences et responsabilités sont partagées entre les divers niveaux de gouvernance, nous reconnaissons la nécessité de **TRAVAILLER ENSEMBLE EN PARTENARIAT** afin d'assurer une plus grande cohésion économique, sociale et territoriale en Europe. Aucun échelon ne peut relever à lui seul les défis auxquels il doit faire face. Nous pouvons résoudre les problèmes concrets des citoyens grâce à une meilleure **COOPÉRATION** et en mettant en œuvre des **PROJETS CONJOINTS** afin de répondre aux défis communs qui nous attendent.

Nous défendons une Europe de la gouvernance à multinationaux consistant en "**l'action coordonnée de l'Union, des États membres et des autorités régionales et locales fondée sur les principes de subsidiarité, de proportionnalité et de partenariat qui se concrétise par une coopération fonctionnelle et institutionnalisée visant à élaborer et à mettre en œuvre les politiques de l'Union européenne**". Dans le cadre de cette démarche, nous respectons pleinement le principe d'égalité légitimité et responsabilité de tous les niveaux de gouvernance dans les limites de leurs compétences respectives, ainsi que le principe de coopération loyale.

Conscients de notre **INTERDÉPENDANCE** et sans cesse à la recherche d'une plus grande **EFFICACITÉ**, nous estimons qu'elle nous offre des possibilités considérables de renforcer une coopération politique et administrative innovante et efficace entre nos collectivités, coopération qui s'appuie sur les compétences et les responsabilités de chacun. L'objectif de la présente Charte, qui a été élaborée par le Comité des régions de l'Union européenne, est de **connecter les régions et les villes de l'ensemble de l'Europe**, tout en favorisant le **MULTIPARTENARIAT** avec d'autres acteurs sociétaux tels que les partenaires sociaux, les universités, les ONG et les groupements représentatifs de la société civile.

Conformément au principe de **SUBSIDIARITÉ**, qui place les décisions au niveau le plus efficace et le plus proche des citoyens, nous attachons une grande importance à l'élaboration conjointe de solutions politiques reflétant les besoins des citoyens.

C'est justement grâce à notre attachement aux **VALEURS, PRINCIPES** et **PROCESSUS** fondamentaux sur lesquels repose la gouvernance à multinationaux que nous pensons que de nouvelles modalités de **DIALOGUE** et de partenariat entre les autorités publiques au sein de l'Union européenne et au-delà verront le jour. La gouvernance à multinationaux renforce l'ouverture, la participation, la **COORDINATION** et l'**ENGAGEMENT COMMUN** de mettre en place des solutions ciblées. Nous pouvons ainsi mettre à profit la diversité de l'Europe en tant que moteur pour exploiter les atouts de nos territoires. Tirant pleinement parti des solutions numériques, nous nous engageons à renforcer la **TRANSPARENCE** et à offrir des services publics de qualité, facilement accessibles aux citoyens que nous représentons.

La **GOUVERNANCE À MULTINIVEAUX** nous aide à apprendre les uns des autres, à expérimenter des politiques innovantes, à **PARTAGER LES MEILLEURES PRATIQUES** et à développer davantage la **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**, rapprochant ainsi l'Union européenne de ses citoyens. Nous sommes convaincus qu'opter pour la gouvernance à multiniveaux contribue à approfondir l'intégration européenne en renforçant davantage les liens entre nos territoires et en transcendant les obstacles administratifs qui entravent la mise en œuvre des réglementations et des politiques ainsi que les frontières géographiques qui nous séparent.

## **TITRE 1: PRINCIPES FONDAMENTAUX**

**Nous nous engageons à respecter les processus fondamentaux sur lesquels sont basées les pratiques de gouvernance à multiniveaux en Europe au moyen des actions suivantes:**

- 1.1 développer un processus décisionnel **TRANSPARENT, OUVERT** et **INCLUSIF**;
- 1.2 promouvoir, tout au long du processus décisionnel, une **PARTICIPATION** et la mise en place de **PARTENARIATS** incluant les parties prenantes publiques et privées pertinentes, y compris au moyen d'outils numériques appropriés, tout en respectant les droits de tous les partenaires institutionnels;
- 1.3 favoriser **L'EFFICACITÉ** et la **COHÉRENCE DES POLITIQUES**, et promouvoir des **SYNERGIES BUDGÉTAIRES** entre tous les niveaux de gouvernance;
- 1.4 respecter les principes de **SUBSIDIARITÉ** et de **PROPORTIONNALITÉ** dans le cadre du processus décisionnel;
- 1.5 garantir un niveau maximal de **PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX** à tous les niveaux de gouvernance;

## **TITRE 2: MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATION DES OBJECTIFS**

**Nous nous engageons à concrétiser la gouvernance à multiniveaux lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques**, y compris au moyen de solutions innovantes et numériques. Dans cette optique, nous devrions:

- 2.1 **PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES CITOYENS** au cours du cycle politique;
- 2.2 **COOPÉRER** étroitement avec les autres autorités publiques en adoptant une approche allant au-delà des frontières, procédures et entraves administratives traditionnelles;

- 2.3 **FAVORISER UN ÉTAT D'ESPRIT EUROPÉEN** au sein de nos organes politiques et de nos administrations;
- 2.4 **ACCROÎTRE LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES** et investir dans l'apprentissage mutuel à tous les niveaux de gouvernance;
- 2.5 **TISSER DES RÉSEAUX** entre nos organes politiques et nos administrations, en partant de l'échelon local vers l'échelon européen et inversement, tout en renforçant la coopération transnationale.
-